



Déc Rég. W. 11 mars 1999, art. 38
ÉTABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES
EN VERTU DE DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE

Référence : 10008734/LBO.apa

AVIS DE RECOURS

Sur une décision relative à une demande de permis d'environnement et unique, une révision des conditions particulières ou une sûreté imposée.

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'un recours a été introduit par un tiers contre la décision du Collège communal statuant sur la demande de révision des conditions particulières du permis d'environnement/unique acceptée le 15.09.2022.

Projet : demande de révision des conditions particulières du permis unique suite à la parution des CMTD (IED agricole) dont le n° de dossier de recours est 10008734 et le numéro de dossier de première instance est 10006819.

Etablissement : Vanquaethem Patrick.

Situation : Chemin du Chenoi, 1

Décision querellée : Révision des conditions particulières d'exploitation d'un établissement soumis à permis d'environnement/unique acceptée le 15/09/2022.

Exploitant : M Patrick Vanquaethem – Chemin du Chenoi, 3 à 6840 Neufchâteau.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Neufchâteau chaque jour ouvrable de 9 h. À 12 h. et sur rendez-vous les après-midi, du 07.11.2022 au 28.11.2022.

Le dossier peut être consulté le 15.11.2022 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement. (Service Urbanisme : 061.27.50.94 la veille au maximum)

Jean-Yves Duthoit

Directeur Général,

François Huberty

Bourgmestre,